

Consentement pour recherche de risque accru d'anomalie chromosomique fœtale - Fiche conseil

- L'analyse doit être prescrite par un médecin connaissant la maladie, sa prise en charge et ses implications pour le patient et sa famille.
- Le prescripteur doit être capable d'interpréter les résultats de l'analyse.
- Dans tous les cas, le prescripteur doit être capable de délivrer au demandeur une information préalable complète et compréhensible. Il vérifie notamment que la personne a compris les conséquences potentielles des résultats à la fois pour lui-même et pour sa famille.

Pour accéder à un modèle de consentement cliquez sur le bouton Imprimer.
